

Section 1 : IDENTIFICATION

| | |
|---|---|
| Nom du produit : | IPCO Contender Herbicide |
| Numéro de produit antiparasitaire : | 32091 |
| Utilisation du produit : | Herbicide. |
| Restrictions sur l'utilisation : | Pas disponible. |
| Fabricant/Fournisseur : | Interprovincial Cooperative LTD. (IPCO) 945 Marion Street Winnipeg, MB R2J 0K7 |
| Numéro de téléphone : | 204.233.3461 |
| Téléphone d'urgence : | 204.233.3461 CANUTEC: 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone cellulaire. |
| Date de préparation de la fiche de données de sécurité : | 3 avril 2020 |

Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)**INFORMATIONS SGH**

Classification : Toxicité aiguë – voie orale, Catégorie 4
Cancérogénicité, Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction 1B

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme(s) des dangers :



Mot indicateur : Danger

Déclarations de danger: Nocif en cas d'ingestion.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Déclarations préventives

Préventions : Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Se laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.

Réponse: EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
Rincer la bouche.

Entreposage : Garder sous clef.

L'élimination : Éliminer le contenu et le récipient en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales.

Dangers non-classés ailleurs : Sans objet.

Ingrédients avec une toxicité inconnue : Aucun.

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de l'OSHA Hazard Communication Standard, (29 CFR 1910.1200).

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de le Règlement sur les produits dangereux.

Section 3 : COMPOSITION/DONNÉES SUR LES composants

| Ingrédient(s) dangereux | Nom commun / Synonymes | Numéro de registre CAS | % en poids. /poids. |
|-------------------------|------------------------------|---------------------------|------------------------|
| Quizalofop-P-éthyl | Pas disponible. | 100646-51-3 | 8.94 - 9.88 |
| Naphtalène | Pas disponible. | 91-20-3 | < 11 |
| 1-Méthyl-2-pyrrolidone | Méthyl-1 pyrrolidinone- 2 | 872-50-4 | < 8 |

Section 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation : En cas d'inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'anémie hémolytique (destruction des globules rouges) est le principal problème de santé pour les humains exposés au naphtalène pendant de courtes ou de longues périodes. D'autres effets peuvent inclure des nausées, une transpiration abondante, des vomissements, des lésions rénales et des dommages au foie. Une névrite optique (inflammation du nerf optique) a été observée. Des cataractes ont également eu lieu.

Contact visuel : En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Peut irriter les yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.

Contact avec la peau : En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Peut provoquer une irritation de la peau. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées. Le naphtalène peut être

absorbé par la peau en quantités nocives.

Ingestion : En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Ne PAS faire vomir, sauf sur indication par le personnel médical. Ne jamais rien donner à boire ni à avaler à une personne inconsciente.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Le naphthalène peut causer des dommages au foie et aux reins. Peut provoquer des anomalies sanguines, une méthémoglobinémie, une cyanose (décoloration bleuâtre de la peau due à une oxygénation insuffisante du sang), des convulsions et la mort. L'ingestion de grandes quantités de naphthalène peut provoquer une anémie hémolytique sévère et une hémoglobinurie.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Remarque à l'intention des médecins : Il est possible que les symptômes n'apparaissent pas immédiatement.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFORMATION SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION

Le produit brûlera en cas d'incendie. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

Incendie Impliquant des Citernes: Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

Sensibilité au choc : Cette matière n'est pas sensible aux chocs.
Sensibilité aux décharges statiques : Cette matière est sensible aux décharges d'électricité statique à des températures égales ou supérieures au point d'éclair.

MOYENS D'EXTINCTION

Agents extincteurs appropriés : Incendie mineur: Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.
Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

| | |
|--|--|
| Agents extincteurs non appropriés : | Pas disponible. |
| Produits de combustion : | Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Chlore. |
| Protection des pompiers : | L'inhalation de la substance peut être nocif. Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux. Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Certains liquides dégagent des vapeurs qui peuvent causer des étourdissements ou la suffocation. Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée. |

Section 6 : MESURE DE LUTTE CONTRE UN REJET ACCIDENTEL

| | |
|--|---|
| Procédures en cas d'urgence : | Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en amont du vent. |
| Mesures de protection personnelle : | Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8. |
| Précautions pour la protection de l'environnement : | Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. |
| Méthodes de confinement : | Si sans risque, arrêter la fuite. Prévenir la formation de nuages de poussières. |
| Méthodes de nettoyage : | Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants. |
| Autres renseignements : | Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination. |

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention :
Ne pas avaler. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Entreposage :
Garder sous clef. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir la section 10 pour des renseignements sur les matières incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE**Directives d'exposition****Composant**

Quizalofop-P-éthyl [Numéro de registre CAS 100646-51-3]

ACGIH: Aucune VLE établie.**OSHA:** Aucune LEA établie.

Naphtalène [Numéro de registre CAS 91-20-3]

ACGIH: 10 ppm (VEMP); Peau; A3 (2013)**OSHA:** 10 ppm (VEMP), 50 mg/m³ (VEMP);
15 ppm (VECD) [Obsolète];

Méthyl-1 pyrrolidinone-2 [Numéro de registre CAS 872-50-4]

ACGIH: Aucune VLE établie.**OSHA:** Aucune LEA établie.**LEA:** Limite d'exposition permise**VLE:** Valeur limite d'exposition**VEMP :** Moyenne pondérée dans le temps**VECD :** Valeur d'exposition de courte durée**Mesures d'ingénierie :**

Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**Protection des yeux et du visage :**

Porter des lunettes de sécurité. Porter un équipement de protection oculaire répondant aux normes CSA (CAN/CSA-Z94.3-92) et aux réglementations de l'OSHA (29 CFR 1910.133) relatives à l'équipement de protection individuelle.

Protection des mains :

Porter des gants de protection. Consulter les indications du fabricant pour de plus amples renseignements.

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection.

Protection des voies respiratoires :

Si les contrôles techniques et de ventilation ne sont pas suffisants pour maîtriser l'exposition en dessous des limites admissibles il faut utiliser un appareil de protection respiratoire à épuration d'air, approuvé par le NIOSH/MSHA et répondant aux exigences de la norme CAN/CSA-Z94.4-11, ou un appareil respiratoire autonome doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites des appareils de protection

respiratoire à adduction d'air filtré.

Mesures d'hygiène générales :

Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer le niveau de risque et / ou aux fabricants d'équipements pour assurer une protection adéquate.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|--|
| Apparence : | Liquide ambre foncé. |
| Couleur : | Ambre sombre |
| Odeur : | Aromatique, solvant. |
| Seuil olfactif : | Pas disponible. |
| État physique : | Liquide. |
| pH : | 5.6 |
| Point de fusion / Point de congélation : | Pas disponible. |
| Point initial d'ébullition : | Pas disponible. |
| Intervalle d'ébullition: | Pas disponible. |
| Point éclair : | 98.9 °C (210.02 °F) (TCC) |
| Taux d'évaporation : | Pas disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) : | Sans objet. |
| Limite d'inflammabilité inférieure : | Pas disponible. |
| Limite d'inflammabilité supérieure : | Pas disponible. |
| Pression de vapeur : | Pas disponible. |
| Densité de vapeur : | Pas disponible. |
| Densité relative : | 1.02 (Eau = 1) au 20 °C (68 °F) |
| Solubilités : | S'émulsionne dans l'eau. |
| Coefficient de partage : n-octanol/Eau: | Pas disponible. |
| Température d'inflammation spontanée : | Le produit n'est pas auto-inflammable. |
| Température de décomposition : | Pas disponible. |
| Viscosité : | Pas disponible. |
| Pourcentage de matières volatiles, % du poids : | Pas disponible. |
| Teneur en COV, % du poids : | Pas disponible. |
| Densité : | 1.02 g/mL au 20 °C (68 °F) |
| Coefficient de répartition eau/huile : | Pas disponible. |

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|---|
| Réactivité : | Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur. |
| Stabilité chimique : | Stable dans des conditions d'entreposage normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses : | Aucune connue. |
| Conditions à éviter : | Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur. |
| Substances incompatibles : | Acides forts. Bases fortes. Combustibles forts. |
| Produits de décomposition dangereux : | Pas disponible. |

Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE**EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË****Toxicité du produit****Orale :** 2884.94 mg/kg (rat), calculé**Dermique :** > 2000 mg/kg (lapin)**Inhalation :** 2.6 mg/L (rat); 4H**Toxicité des composants**

| Composant | Numéro de registre CAS | DL50 orale | DL50 par voie cutanée | CL50 |
|--------------------------|-------------------------------|-------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| Quizalofop-P-éthyl | 100646-51-3 | 1182 mg/kg (rat) | Pas disponible. | Pas disponible. |
| Naphtalène | 91-20-3 | 490 mg/kg (rat) | > 2500 mg/kg (rat) | > 340 mg/m ³ (rat); 1H |
| Méthyl-1 pyrrolidinone-2 | 872-50-4 | 3914 mg/kg (rat) | 8000 mg/kg (lapin) | Pas disponible. |

Voies d'exposition probables : Contact visuel. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion. Absorption par la peau.**Organes cibles :** Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Sang. Foie. Reins. Système nerveux central.**Symptômes (y compris les effets différés et aigus)****Inhalation :** Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'anémie hémolytique (destruction des globules rouges) est le principal problème de santé pour les humains exposés au naphtalène pendant de courtes ou de longues périodes. D'autres effets peuvent inclure des nausées, une transpiration abondante, des vomissements, des lésions rénales et des dommages au foie. Une névrite optique (inflammation du nerf optique) a été observée. Des cataractes ont également eu lieu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Yeux :** Peut irriter les yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.
- Peau :** Peut provoquer une irritation de la peau. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées. Le naphthalène peut être absorbé par la peau en quantités nocives.
- Ingestion :** Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Le naphthalène peut causer des dommages au foie et aux reins. Peut provoquer des anomalies sanguines, une méthémoglobinémie, une cyanose (décoloration bleuâtre de la peau due à une oxygénation insuffisante du sang), des convulsions et la mort. L'ingestion de grandes quantités de naphthalène peut provoquer une anémie hémolytique sévère et une hémoglobinurie.

Sensibilisation de la peau : Pas disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires : Pas disponible.

Problèmes médicaux aggravés par l'exposition : L'exposition au naphthalène peut aggraver une carence en glucose-6-phosphate déshydrogénase.

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE (de l'exposition à court-terme et à long-terme)

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Sang. Foie. Reins. Système reproductive. Système nerveux central.

Effets chroniques : Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation.

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Cancérogénicité des composants

| Composant | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA | Prop 65 |
|------------|-------|-----------|---------|--------------------|----------|
| Naphtalène | A3 | Groupe 2B | Liste 2 | Cancérogène d'OSHA | Inscrit. |

Mutagénicité : Pas disponible.

Effets sur la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Effets sur le développement

Tératogénicité : Des expériences avec la méthylpyrrolidone ont produit des effets tératogènes chez les animaux.

Embryotoxicité : Pas disponible.

Produits synergiques au plan toxicologique : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| Écotoxicité : | Pas disponible. |
| Persistance/dégradabilité : | Pas disponible. |
| Bioaccumulation/accumulation : | Pas disponible. |
| Mobilité dans l'environnement : | Pas disponible. |
| Autres effets néfastes: | Pas disponible. |

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination : L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Lorsqu'il est transporté par voie terrestre, le produit est exempté des exigences du Règlement canadien sur le TMD.

Pour le transport aérien ou maritime:

Département américain des transports (DOT)

Nom officiel d'expédition : UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Quizalofop-P-éthyl), 9, GE III

Catégorie : 9

Numéro ONU : UN3082

Groupe d'emballage : III

Code de l'étiquette :



Loi canadienne sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Nom officiel d'expédition : UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Quizalofop-P-éthyl), 9, GE III

Catégorie : 9

Numéro ONU : UN3082

Groupe d'emballage : III

Code de l'étiquette :



Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation fédérale

États-Unis

Cette fiche de données de sécurité à été préparé pour répondre à la norme US OSHA Hazard Communication, 29 CFR 1910.1200.

SARA Titre III

| Composant | Section 302 (EHS) TPQ (lb) | Section 304 EHS RQ (lb) | CERCLA RQ (lb) | Section 313 | RCRA CODE | CAA 112(r) TQ (lb) |
|--------------------------|----------------------------|-------------------------|----------------|-------------|--------------|----------------------|
| Naphtalène | Non inscrit. | Non inscrit. | 100 | 313 | U165 | Non inscrit. |
| Méthyl-1 pyrrolidinone-2 | Non inscrit. | Non inscrit. | Non inscrit. | 313 | Non inscrit. | Non inscrit. |

Réglementations de l'État

Massachusetts

US Massachusetts Commonwealth's Right-to-Know Law (Appendix A à 105 Code de Massachusetts Regulations Section 670.000)

| Composant | Numéro de registre CAS | Liste RTK |
|--------------------------|------------------------|-----------|
| Naphtalène | 91-20-3 | Inscrit. |
| Méthyl-1 pyrrolidinone-2 | 872-50-4 | Inscrit. |

New Jersey

US New Jersey Worker et Community Right-to-Know Act (New Jersey Statute Annotated Section 34:5A-5)

| Composant | Numéro de registre CAS | Liste RTK |
|--------------------------|------------------------|-----------|
| Naphtalène | 91-20-3 | SHHS |
| Méthyl-1 pyrrolidinone-2 | 872-50-4 | SHHS |

Remarque : SHHS = substance particulièrement dangereuse pour la santé

Pennsylvanie

US Pennsylvanie Worker et Community Right-to-Know Law (34 Pa. Chap. du code 301-323)

| Composant | Numéro de registre CAS | Liste RTK |
|--------------------------|------------------------|-----------|
| Naphtalène | 91-20-3 | E |
| Méthyl-1 pyrrolidinone-2 | 872-50-4 | Inscrit. |

Remarque : E = Danger pour l'environnement

Californie
Proposition de la
Californie 65:



ATTENTION Ce produit peut vous exposer au naphthalène et à la méthylpyrrolidone, qui sont connus de l'État de Californie pour causer des cancers et des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, visitez le site www.P65Warnings.ca.gov.

| |
|---|
| Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS |
|---|

Clause de non-responsabilité :

Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il est de la responsabilité de l'utilisateur qu'il satisfasse à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour son propre usage.

**Date de préparation de la
fiche de données de
sécurité :** 3 avril 2020

Version : 1.0

FDS du SGH préparé par : **Deerfoot Consulting Inc.**
Téléphone : (403) 720-3700